



POSTES CANADA
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU N1040
OTTAWA ON K1A 0B1
POSTESCANADA.CA

CANADA POST
2701 RIVERSIDE DR SUITE N1040
OTTAWA ON K1A 0B1
CANADAPOST.CA

Mars 2025

Indemnité supplémentaire pour les locaux fournis par les maîtres de poste

Bonjour,

La convention collective du personnel représenté par l'ACMPA stipule que Postes Canada accordera une indemnité supplémentaire aux maîtres de poste qui exploitent un bureau de poste dans des locaux qui n'appartiennent pas à la Société ou qui sont loués.

Pour y avoir droit :

- Vous exploitez un bureau de poste dans un immeuble résidentiel; ou
- Vous n'exploitez pas un autre commerce ou n'exercez pas un autre emploi dans l'immeuble du bureau de poste.

ET

- Vous avez souscrit à une assurance commerciale (ou l'équivalent); ou
- Vous avez dû utiliser une ligne téléphonique qui n'a pas été fournie par Postes Canada ou pour laquelle vous n'avez pas reçu de remboursement de Postes Canada.

Les membres admissibles du personnel peuvent recevoir jusqu'à 700 \$ pour 2024. Postes Canada a consacré un fonds annuel de 450 000 \$ à ces remboursements. Si les demandes admissibles dépassent cette somme, les membres du personnel recevront une part du fonds calculée au prorata.

Les personnes admissibles doivent soumettre le formulaire de déclaration ci-joint chaque année. Pour présenter une demande pour l'année civile 2024, retournez le formulaire dûment rempli par la poste ou par courriel, selon les indications du formulaire. Toutes les demandes pour 2024 doivent être reçues avant le 30 juin 2025. Les paiements seront versés d'ici le 31 août 2025.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de zone locale.

Sincères salutations,

John Reis
Directeur général, Vente au détail